

Objet : Programme de vaccination en milieu scolaire

La vaccination au Collège Citoyen aura lieu le 14, 15 et 16 décembre 2021.

Cher parent,

Dans le cadre du programme de vaccination en milieu scolaire, certains vaccins seront offerts aux élèves du 3^e secondaire. Au Québec, l'âge légal pour le consentement aux soins est de 14 ans. Votre enfant est donc en mesure de consentir lui-même à la vaccination offerte à l'école. Ces informations vous sont fournies afin que vous puissiez le soutenir dans sa démarche.

Vaccins à recevoir

Vaccin contre la diphtérie et le tétanos

Votre jeune aura l'occasion de recevoir à l'école une dose du vaccin dT, un vaccin qui protège à la fois contre la diphtérie (d) et le tétanos (T). La diphtérie et le tétanos sont des maladies très sérieuses causées par des bactéries. Voilà pourquoi il est important de faire vacciner les jeunes pour conserver la protection contre ces maladies.

Vaccin contre le méningocoque du sérogroupe C

Le méningocoque est une bactérie qui peut causer des infections sévères, telles qu'une méningite et une infection du sang (septicémie). Une dose de ce vaccin est administrée à l'âge de 1 an. Toutefois, comme l'adolescence est une période à risque pour la méningite, les experts québécois recommandent l'administration d'une dose supplémentaire en 3^e secondaire.

Mise à jour du carnet de vaccination

Au moment de vacciner votre jeune, l'infirmière consultera son dossier et son carnet de vaccination afin de vérifier si sa vaccination est à jour pour l'ensemble de ces maladies : la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, les infections à méningocoque de sérogroupe C, la varicelle, l'hépatite A, l'hépatite B et les infections à VPH. Elle pourra alors lui donner les vaccins manquants. Si votre jeune n'a pas reçu 2 doses de vaccin contre les VPH ou contre les hépatites en 4^e année du primaire, il pourra recevoir une 1^{re} dose en même temps que le vaccin dT et le vaccin contre le méningocoque du sérogroupe C et la 2^e dose sera donnée à l'école l'année suivante.

Ces vaccins sont tous importants car les maladies contre lesquelles ils protègent existent toujours et peuvent encore s'attraper. Ils sont très efficaces et sécuritaires. Dans le cas de la varicelle, si votre enfant a reçu le vaccin ou qu'il a fait la maladie après l'âge de 1 an, il est considéré protégé contre la varicelle.

Il n'y a aucun risque à recevoir plusieurs vaccins au cours d'une même séance de vaccination. Cette pratique est sécuritaire, et elle est répandue dans le monde entier. Votre jeune recevra par courriel un feuillet d'information sur les effets secondaires pouvant apparaître dans les 24 à 72 heures suivant l'administration d'un vaccin et les moyens à prendre pour les soulager.

Votre enfant **devra avoir son carnet de vaccination en mains le jour de la vaccination**. Les vaccins administrés y seront inscrits. Toutefois, même sans le carnet de vaccination, l'infirmière sera en mesure de proposer à votre jeune les vaccins qui sont recommandés. La carte d'assurance maladie n'est pas requise.

Si vous désirez des informations supplémentaires, vous pouvez contacter une infirmière scolaire à l'adresse suivante : vaccination.4-17.ciessler@ssss.gouv.qc.ca

Pour plus d'informations sur la vaccination et les maladies évitables par la vaccination, consultez la section Vaccination du site du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : Quebec.ca/vaccination.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'équipe des infirmières scolaires de Laval
